

SAINT-MAXIMIN

## Conseil municipal : des taux d'imposition stables depuis 2022

Agnès Bernes



*Une réunion très dense en débats. Photo Agnès Bernes*

**Pas d'augmentations des taux d'impositions, désignation des membres des commissions communales, créations d'emplois saisonniers... Mercredi 22 avril, les nouveaux élus se réunissaient pour le conseil municipal.**

Mercredi 22 avril, les nouveaux élus saint-maximinois ont commencé leur conseil municipal par l'approbation du compte financier unique 2025 et l'affectation des résultats 2025, avant d'aborder la réflexion sur le taux d'imposition 2026.

« On a annoncé qu'on ne ferait pas d'augmentation des impôts sans un projet en face » a rappelé le nouveau maire Stéphane Malard. En l'absence de projet, le taux 2026 restera donc au montant décidé en 2022 : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 9 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 44,14 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 73,77 %. Le maire a fait remarquer que le taux sur les propriétés bâties était inférieur au taux départemental 2025, qui était à 47,83 %. Il a expliqué ce faible taux par le peu de résidences secondaires à Saint-Maximin : « on n'a donc pas besoin d'actionner ce levier ».

Un grand nombre de délibérations concernait la désignation des membres des commissions communales et des délégués de la commune au sein des structures extérieures.

Des représentants de la commune ont également été désignés au sein du comité des achats du groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, concernant les communes de Saint-Maximin et Pontcharra. Le contrat du traiteur Vacavant arrivant à terme, le comité étudiera les candidatures.

## • Un emploi saisonnier supplémentaire

Julien Bernou, 2<sup>e</sup> adjoint, délégué au cadre de vie, a présenté la délibération sur la création de cinq emplois saisonniers, contre quatre l'an dernier, en vue d'ouvrir la tour d'Avalon pendant l'été, les vendredis, samedis et dimanches. « Du 3 juillet au 30 août, des jeunes du village, à partir de 16 ans, a-t-il précisé, feront leur première expérience professionnelle, en gérant tout l'été, en alternant pour leurs vacances, l'entrée payante à la tour de 16 h à 19 h. Une exposition de Brigitte Pace, déjà venue il y a 2 ans, occupera les étages. La gendarmerie circulera sur ce créneau afin d'assurer la sécurité des jeunes. C'est un moment où ils apprennent à connaître leur patrimoine et à le présenter à d'autres. Patrick Ceria les forme. » Les cinq jeunes seront rémunérés au 1<sup>er</sup> niveau de la catégorie C.

Marie-Christine Rivaux, 3<sup>e</sup> adjointe, déléguée aux affaires sociales, a demandé, puisqu'il n'existe pas de CCAS à la mairie de Saint-Maximin, que le groupe de travail affaires sociales soit « ouvert aux associations à vocation sociale qui œuvrent notamment dans les domaines de l'insertion de la lutte contre l'exclusion de la famille des retraités des personnes âgées ou des personnes handicapées ».

## • Retour à 70 ans pour la distribution des colis de Noël

Il a été rappelé que le CCAS de Saint-Maximin a été supprimé pour des questions budgétaires. Il existait encore en 2018 : cette année-là, il avait été décidé de modifier l'âge d'attribution pour les colis de Noël en le fixant à 75 ans au lieu de 70 ans. Depuis 2024, la commune propose à l'ensemble des habitants de plus de 75 ans le choix de participer au repas de Noël plutôt que de recevoir un colis.

Marie-Christine Rivaux a précisé que revenir à l'âge de 70 ans concernera 30 personnes de plus. Or il a été décidé de ne plus faire appel à une animation musicale extérieure, ce qui réduira le coût. Le conseil municipal a donc décidé de fixer de nouveau l'âge des bénéficiaires du colis de Noël ou du repas de Noël à 70 ans.

« Le repas est un temps important pour la cohésion sociale, le rapprochement des anciens », a fait remarquer le maire. Le repas et la distribution des colis permettent aussi l'échange avec les élus. Des bénéficiaires peuvent venir au repas avec un accompagnant, qui le paiera. Marie-Christine Rivaux a fait remarquer qu'il y avait plus d'habitants qui demandaient à participer au repas que ceux qui souhaitent recevoir le colis,

Le dernier point a concerné la prestation de l'association Jam' it, choisie par la commission animation pour le concert de l'été du 2 août. Ce groupe d'Annecy fait des reprises pop rock.